

Article 22 du Règlement

Notamment, la Chambre devrait prendre note des efforts particuliers qu'a déployés M^{me} Marlene Siegrist, de Nanaimo, qui s'est attachée à Shane après avoir vu sa photo dans le journal et qui est devenue la coordonnatrice du groupement Show You Care Society. De concert avec des concitoyens, elle a organisé des événements spéciaux en vue de recueillir les dizaines de milliers de dollars dont Shane avait besoin pour se rendre à l'Hôpital pour enfants de Pittsburgh.

Le plus bel hommage qu'on ait rendu à Shane Vaudrin est peut-être celui des membres du personnel de l'hôpital, qui ont déclaré que les Vaudrin étaient très gentils et que Shane était un petit garçon tellement adorable qu'ils ont eu du mal à admettre qu'il ne s'en tirerait pas. Il s'en est tiré, monsieur le Président. Il a fait preuve de plus de courage que tout autre enfant de trois ans aurait pu le faire. L'histoire de sa courte vie nous a tous touchés.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRELE 15^E ANNIVERSAIRE DE SON IMPOSITION

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, aujourd'hui marque un anniversaire important de notre histoire. Il y a précisément 15 ans, le gouvernement canadien imposait, à 4 heures du matin, la Loi sur les mesures de guerre. Aux termes de ces dispositions draconiennes, des Canadiens ont été privés de leurs libertés fondamentales et détenus sans aucun chef d'accusation. Cela ne s'était jamais vu en temps de paix. On ne saurait menacer plus gravement nos institutions démocratiques qu'en privant inutilement des citoyens de leurs droits fondamentaux. Si le gouvernement a agi pour des raisons de force majeure, nous ne les connaissons toujours pas.

A l'époque, le chef de l'opposition (M. Turner) avait tenu les propos suivants, consignés dans le hansard: «J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public, parce que jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra pas évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement». J'espère que ce jour est arrivé. J'exhorte le chef de l'opposition à rendre publics les renseignements que possédait le gouvernement. Les Canadiens attendent depuis 15 ans d'être informés. Monsieur le Président, cette attente a trop duré.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉRÈGLEMENTATION—L'INCIDENCE SUR LES PRIX À LA CONSOMMATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) déclare fièrement qu'elle a rendu leur richesse à tous les pétroliers mais elle n'a pas fait grand-chose pour les consommateurs. Rappelez-vous qu'elle disait, au printemps, que la dérèglementation du secteur pétrolier créerait un climat qui amènerait une diminution des prix à la consommation. Les prix baissent partout au monde, mais pas au

Canada et le consommateur canadien peut encore s'attendre à de nouvelles augmentations. Non seulement le gouvernement a ajouté 2c. au coût du litre d'essence depuis le budget, mais dès la nouvelle année, nous paierons encore 2c. de plus.

Le gouvernement a fait son possible pour que les consommateurs ne soient pas frappés seulement par les augmentations de taxes. Maintenant que Petro-Canada a racheté Gulf, nous pouvons dire adieu aux guerres des prix. En effet, Petro-Canada fermera des douzaines de stations Gulf pour augmenter ses bénéfiques, comme le gouvernement le lui a demandé. Vous pourriez dire qu'ils vont déployer toute leur énergie pour extraire le dernier sou de la poche du consommateur.

Les choses empirent. Les compagnies pétrolières, toujours généreuses, ont décidé d'exprimer leur gratitude aux Canadiens en essayant d'imposer un prix fixe aux détaillants. Cela signifie la fin de toutes les guerres des prix, car les détaillants ne pourront pas se permettre d'absorber une diminution de leur marge bénéficiaire, ce qui veut dire que le consommateur paiera toujours le gros prix. Oui, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut dire que tous les riches pétroliers lui doivent un grand merci, mais les consommateurs, eux, ne lui sont pas aussi reconnaissants.

* * *

● (1410)

[Français]

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DERNIÈRE APPLICATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a 15 ans, le 16 octobre 1970, le gouvernement libéral, appuyé par les conservateurs, invoquait les pouvoirs extraordinaires de la Loi sur les mesures de guerre. Les néo-démocrates se sont opposés à cette réaction fort exagérée par rapport au danger réel. Des centaines de Québécois et de Québécoises ont été arrêtés pendant la nuit et injustement détenus, comme l'avaient été beaucoup de citoyens canadiens d'origine japonaise durant la Seconde guerre mondiale en vertu de la même loi. Les libéraux n'ont jamais révélé sur quels fondements ils avaient basé leur décision.

Le 4 avril 1984, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) posait la question suivante:

Le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a l'intention de garder secrets les renseignements que M. Turner a refusé de divulguer il y a 14 ans?

Les conservateurs sont maintenant au pouvoir, mais ils gardent secrets ces renseignements qu'ils ont tant réclamés. Ils nous ont aussi promis à plusieurs reprises d'amender la Loi sur les mesures de guerre pour la rendre moins menaçante pour les citoyens. Pourtant, elle demeure identique à celle de 1970.

Par ailleurs des membres du présent gouvernement ont soutenu pris position contre le décret de la planification d'urgence adopté par les libéraux en 1981. Ce décret est toujours en vigueur aujourd'hui.